

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
29 janvier 2019

---

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° AC609

présenté par  
M. Hetzel

à l'amendement n° AC|484 de Mme Brugnera

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

I. – Au deuxième alinéa, substituer aux mots :

« le directeur d'école »

les mot :

« la famille ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« la famille »

les mots :

« le directeur d'école ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il semble plus logique que l'aménagement temporaire soit proposé par la famille dans le cadre d'un dialogue avec le directeur.